

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/31

Objet : AUTORISATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES (exercice 2022)

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise la modification des prévisions inscrites au budget primitif, en adoptant des décisions modificatives ;

Vu la délibération n°60/2021 du 6 décembre 2021 adoptant le budget spécial de l'exercice 2022 ;

Considérant les transferts comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est proposé à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
60628 020	- 162 500	
6574 020	- 87 500	
748721 020		- 250 000

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

- D'autoriser les décisions modificatives.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44306A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 3

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VAN DEN BROECKE à Mme NAVE, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/32

Objet : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant au commune de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget ;

Considérant que les membres du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer ont reçu le document reprenant les différentes orientations budgétaires proposées par l'exécutif, en annexe de leur convocation.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE:

- de la présentation du rapport pour l'exercice 2023 et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44304A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKESabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du mercredi 16 novembre 2022**

Délibération : N° 2022/33

Objet : AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA CAF DANS LE CADRE DE L'ACTION "ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP"

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR

Vu le dispositif instauré par la CAF du Nord, intitulé « Public et territoire » permettant au collectivité d'obtenir une aide financière dans le cadre d'actions d'accompagnement des enfants en situation de handicap ;

Considérant que la commune de Saint-Pol-sur-Mer propose d'accueillir au sein de ses activités les publics porteurs de handicap ;

Considérant que la collectivité répond aux conditions d'octroi définies dans la convention proposée par la CAF du Nord ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à signer la convention « Public et territoire » avec la CAF du Nord ainsi que tout avenant.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44309A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKÉ Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/34

Objet : APPROBATION DU BILAN FINAL D'EXÉCUTION DE L'ACTION ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DES PARTICIPANTS DU P.L.I.E ÉTABLI AU 31/12/2020

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu la délibération n°24/20 relative à l'appel à projet P.L.I.E 2020/2021 et plan de financement – Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que les services instructeurs du Fonds Social Européen (FSE) ont attesté de la conformité du bilan d'exécution établi au 31 décembre 2021 ;

Considérant que le plan de financement réalisé a été fixé à 131 057,92 €, montant total des dépenses retenues, avec la répartition financière suivante :

- 73 288,85 € du F.S.E ;
- 38 887,85 € de financement P.L.I.E ;
- 18 881,43 € de financement ville de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

- D'approuver la répartition financière du coût total de l'opération « Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » pour l'année 2021 qui s'élève à 131 057,92 € ;

DIT

- Que la recette sera encaissée sur le budget de la ville de Dunkerque.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTEUR DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44668A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/35

Objet : APPEL A PROJETS 2022 A.DU.LYS. FLANDRES ET PLAN DE FINANCEMENT VILLE DE DUNKERQUE - COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER ' ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS DES PARTICIPANTS DU PLIE RÉSIDANT SUR UN TERRITOIRE ADHÉRANT AU DISPOSITIF '

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu l'appel à projets du Fonds Social Européen (FSE), au titre du programme « emploi et inclusion », permettant de financer des postes d'accompagnement des bénéficiaires du P.L.I.E ;

Considérant que les bénéficiaires du P.L.I.E ont bénéficié d'un accompagnement, par les services de la ville, en 2022 ;

Considérant que le coût supporté par la collectivité pour cette action s'élève à 142 039,81€ ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- Le dépôt du dossier de demande de subvention pour l'année 2022.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44664A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECK - DEFRANCE - BRICHE - LEGROS

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECK Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/36

Objet : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES DROITS D'ENTRÉE AU CINÉMA POUR LES SENIORS

Rapporteur : Monsieur René MEENEBOO

Vu la délibération n°53/2021 du 22 octobre 2021, relative à la transformation de la « régie de recettes pour les droits d'entrée au cinéma » en une « régie d'avances et de recettes » permettant l'encaissement des droits d'entrée des seniors au cinéma ;

Vu la délibération n°60/2014 du 7 novembre 2014, relative à la collaboration instaurée avec le groupe Ociné et le cinéma le Varlin fixant les tarifications des droits d'entrée respectivement à 4,00€ et 3,80€ ;

Considérant que la nouvelle tarification imposée par le groupe Ociné s'élève à 5,00€ depuis le 1^{er} septembre 2022 ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur René MEENEBOO ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- D'appliquer la nouvelle tarification de 5,00€ pratiquée par le groupe Ociné ;
- De réapprouver la tarification de 3,80€ pratiquée par le groupe Le Varlin.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTEUR DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44472A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

5 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE- DEFRANCE - BRICHE

1 voix contre : VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatima	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKESabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/37

Objet : APPROBATION DES TARIFS D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Madame Valérie DUMARQUEZ

Vu l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que « La redevance domaniale ou redevance du domaine public correspond à une demande, en contrepartie, de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement, à titre privatif, le domaine public de la collectivité » ;

Considérant qu'il convient de définir les tarifs qui seront appliqués, à compter du 1^{er} janvier 2023, au titre de l'occupation commerciale du domaine public (exception faite des droits de place perçus au titre du marché dominical de la commune) ;

Il est proposé à l'assemblée de définir les tarifs de la manière suivante :

COMMERCANTS AMBULANTS <i>Coût par emplacement</i>		
Temporaire	Droit journalier jusqu'à 15 jours de présence par mois	30€ / jour
Temporaire	Droit journalier par journée supplémentaire au-delà de 15 jours de présence	20€ / jour
Permanent	Forfait annuel pour présence permanente sur le domaine public	250€ / mois

BASE DE VIE DES FORAINS		
Temporaire	Forfait de 1 à 7 jours	100€/semaine
Temporaire	Jour supplémentaire à partir du 8ème jour	20€ / jour

CIRQUES		
Temporaire	1 à 7 jours	150€/semaine
Temporaire	8ème jours et plus	30€ / jour

Si le commerçant ambulant temporaire vient sur la commune à la demande expresse de cette dernière, l'occupation sera donnée à titre gracieux.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Valérie DUMARQUEZ ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

Article 1 : De fixer la tarification d'occupation commerciale du domaine public de la manière suivante :

COMMERCANTS AMBULANTS <i>Coût par emplacement</i>		
Temporaire	Droit journalier jusqu'à 15 jours de présence par mois	30€ / jour
Temporaire	Droit journalier par journée supplémentaire au-delà de 15 jours de présence	20€/ jour
Permanent	Forfait annuel pour présence permanente sur le domaine public	250€ / mois

BASE DE VIE DES FORAINS		
Temporaire	Forfait de 1 à 7 jours	100€/semaine
Temporaire	Jour supplémentaire à partir du 8ème jour	20€/ jour

CIRQUES		
Temporaire	1 à 7 jours	150€/semaine
Temporaire	8ème jours et plus	30€/ jour

Article 2 : La mise en application de cette tarification sera effective à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : Le maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44300A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du mercredi 16 novembre 2022

Délibération : N° 2022/38

Objet : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS ET CONTRATS PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil consultatif.

Il s'agit :

1. De la signature de la convention de partenariat avec « Le Château Coquelle » pour l'organisation d'une animation, organisée par la médiathèque, intitulée « Récits sans frontières » au sein du Parc Prigent, le 7 juillet dernier, pour un montant de 200,00€ TTC ;
2. De la signature d'un contrat avec la société « La maison du petit pilou : petit pilou signe » pour l'organisation d'une animation sur le langage des signes au sein de la médiathèque, le 10 septembre dernier, pour un montant de 194,00€ TTC ;
3. De la signature d'un contrat avec l'association « Dynamo » dans le cadre des animations « Live entre les livres 2022 » organisées par la médiathèque, le 21 octobre 2022 à 9h00 et 10h15, pour un montant total de 300,00€ TTC ;
4. De la signature d'un contrat de service avec la société Arpège dans le cadre de la mise en place d'un contrat pour les logiciels Maestro opus (recensement militaire), Concerto Mobilité (pole famille) et Mélodie Opus (Actes d'Etat-civil) pour un montant total de 14 358.49€ TTC ;
5. De la signature d'une convention annuelle entre la halte-garderie Marcel Broutin et le département du Nord pour la réalisation d'un projet conjoint d'accueil et d'éveil ;
6. De la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF, relatif au bonus « territoire ctg », en remplacement des anciens contrats enfance et jeunesse. Il instaure une modification du montant forfaitaire, et intègre de nouveaux objectifs pour la halte-garderie Copernic ;
7. De la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF, relatif au bonus « territoire ctg », en remplacement des contrats enfance et jeunesse. Il instaure une modification du montant forfaitaire, et intègre de nouveaux objectifs pour la halte-garderie Marcel Broutin ;
8. De la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Relais petite enfance » et le renforcement de ces missions ;
9. De la signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Relais petite enfance Bonus « territoire ctg » » qui instaure une modification du montant forfaitaire, et prévoit de nouveaux objectifs ;
10. De la signature de l'avenant au contrat « Bonus ville » 2022 pour un montant supplémentaire de 20 000€ TTC suite aux augmentations successives du montant du SMIC ;
11. De la signature de la convention de partenariat avec l'association « Bay Car Blues Festival » pour l'organisation d'un concert, le 29 octobre 2022, d'un montant de 2 500,00€ TTC.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

ACTE :

- De l'usage fait de la délégation de pouvoir et de signature faite au Maire.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 06/12/2022
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20221116-44458A-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 2

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Monsieur COEUIGNART Albert	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MASURE a donné pouvoirs à M. GOURDEN, Mme VARLET à Mme VANDORME.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

